

La presse discrète sur elle-même

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1967)**

Heft 77

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1029200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La presse discrète sur elle-même

très sujette à caution en raison de la centralisation des encaissements, est un élément d'information utile; elle peut être combinée avec l'analyse du rendement de l'impôt de défense nationale, etc. On est donc presque en mesure d'établir le revenu cantonal avec des résultats proches de ceux de la comptabilité nationale.

Enfin, on voit se multiplier les initiatives ou les revendications de ceux qui veulent mettre sur pied des secrétariats (romands) ou d'autres instruments de coordination intercantonale. Ces lignes sont écrites au moment où siège à Baden, dans la maison de la Diète, une fondation inspirée par la Nouvelle Société helvétique et destinée à faciliter la collaboration intercantonale.

La réforme du Conseil des Etats

M. Zellweger défendait une idée simple : un homme dans chaque Canton devrait être chargé des relations confédérales. Très informé des projets des autres Cantons, grand connaisseur de Confédérés, homme de liaison, de négociation, préparant des rencontres interministérielles entre conseillers d'Etats de plusieurs cantons, il serait en quelque sorte un diplomate des relations extérieures. Pour une telle fonction, on ne peut se contenter d'un secrétaire. L'homme devrait être indépendant des conseillers d'Etat et, avec eux, sur un pied d'égalité. D'où la suggestion de M. Zellweger, dont on ne contestera ni les talents de juriste, de diplomate et de politicien suisse, de confier cette tâche à un député-magistrat, c'est-à-dire à l'un des deux conseillers aux Etats.

Mais les conseillers aux Etats sont deux. Que faites-vous donc du deuxième ?

Nous n'avons pas cherché à le caser à tout prix, mais il nous a semblé qu'il pourrait remplir une fonction de même nature : assumer la responsabilité du « plan » cantonal. Deux arguments à l'appui.

Tout d'abord, nous avons déjà eu l'occasion de les préciser dans D.P.; la recherche des données d'un plan et les enquêtes statistiques sont une tâche qui doit être accomplie avec des garanties totales d'impartialité, c'est-à-dire soustraite au commandement direct de l'exécutif, toujours tenté de faire surgir, en temps utile, les chiffres. D'où l'obligation d'assurer l'indépendance du responsable. D'autre part un plan régional exige tout un travail de coordination et de liaison, à mi-chemin entre le gouvernement et les entreprises économiques. Là encore ce rôle devrait être tenu par un magistrat et pourrait être confié à l'un des conseillers aux Etats. La députation au Conseil des Etats serait donc idéalement composée d'un « diplomate » et d'un économiste, spécialiste de la « planification » cantonale.

Dans cette perspective, le choix de tels hommes ne saurait être laissé aux hasards des propositions des partis puisant dans les petites réserves du vivier de leurs politiciens saumonés. D'autres associations d'intérêt public devraient être invitées à faire usage de leur droit de présentation.

Utopie ?

Nous avons discuté d'un tel projet de réforme du Conseil des Etats avant de prendre connaissance des propositions de M. Zellweger grâce à l'écho que leur donna dans la « Feuille d'avis de Lausanne » M. J.-M. Vodoz. Cette précision, non pour prendre date et établir des antériorités, mais parce que, pensons-nous, cette remise en question répond à des préoccupations générales.

Cette réforme des institutions, contrat de législation et nomination de députés-magistrats au Conseil des Etats, cette réforme qui revaloriserait et le débat politique et la représentation des Cantons, nous semble réaliste, à portée de main, infiniment plus en tout cas que la réforme de la Constitution fédérale.

Une preuve : elle peut être menée à bien sans que soit changée la virgule d'une loi constitutionnelle. Aucun obstacle juridique. Il suffirait de vouloir.

Annexe

Illustration fribourgeoise

Ce n'est pas un hasard, mais un signe révélateur : les études sur les économies cantonales se multiplient. Quand des économistes vaudois sortaient « Vaud 1986 », trois Fribourgeois étudiaient le développement économique de leur canton « Fribourg, une économie en expansion »; il faudrait citer aussi les travaux de Roh pour le Valais; les monographies sur l'aménagement du territoire.

Mais ces travaux appellent une suite. Car les problèmes des économies régionales sont plus complexes que ne le relèvent les chiffres et les pourcentages.

Prenons l'exemple fribourgeois. Ce canton semble avoir connu un développement rapide, plus rapide même que d'autres. Cela ressortait de l'exposé de M. Hay, ancien directeur de la Banque nationale suisse, qui fut une autre contribution très précieuse pour la connaissance de l'économie régionale. On lisait : Fribourg, en tête des cantons romands pour l'augmentation des investissements; au-dessus de la moyenne romande pour l'activité du bâtiment et pour l'augmentation des ouvriers de fabrique, etc. Mais Fribourg paraît d'un niveau très bas; les pourcentages lui étaient donc très favorables.

Dans une motion développée au Grand Conseil sur le développement économique de Fribourg et la coopération intercantonale, M. Ayer montrait combien il était nécessaire de ne pas se contenter de quelques chiffres, mais de les analyser; plan cantonal et collaboration intercantonale, tel était le sujet de son intervention.

Nous publions un passage significatif :

« De 1950 à 1960, le canton de Fribourg a perdu par émigration presque un dixième de sa population. En l'espace de ces dix années; celle-ci passa de 158 695 à 159 194 habitants, soit en tout et pour tout une augmentation de 499 unités, alors que l'excédent des naissances sur les décès avait dépassé 14 000 durant cette période. Fribourg se révélait en réalité incapable de fournir un gagne-pain à l'intérieur des frontières cantonales à plus d'un enfant sur deux.

» Où en sommes-nous aujourd'hui ? L'excédent annuel des naissances sur les décès continue à se situer autour de 1500; il était de 1815 en 1965. Or en cinq ans, de 1960 à 1965, selon les estimations du Bureau fédéral de statistiques, la population du canton de Fribourg se serait accrue de 4000 unités seulement, pour passer à 163 000 habitants. Entre 1964 et 1965, la progression démographique se serait même réduite à zéro. Pendant la même période de cinq années, les cantons du Valais et de Neuchâtel, d'importance comparable, auraient vu leur population respective augmenter d'environ 13 000 unités.

» Si nous tenons compte de l'augmentation de la population étrangère dans notre canton de 1960 à 1965, qui a passé d'environ 3400 à 7000 unités pour les seules personnes exerçant une activité, force nous est de constater que l'augmentation déjà si restreinte de la population du canton de Fribourg pendant ces dernières années est due en réalité à l'immigration étrangère et que l'hémorragie démographique de la population fribourgeoise se poursuit malheureusement depuis 1960 au même rythme que durant les dix années antérieures.

» L'observation de la situation économique et démographique de notre canton révèle un autre aspect absolument paradoxal. Près du quart des travailleurs occupés dans les entreprises soumises à la loi fédérale sur les fabriques sont des travailleurs étrangers; ce pourcentage atteint même le tiers dans le district du Lac. En regard de cette évolution, nous constatons qu'au rythme actuel l'hémorragie démographique de la population fribourgeoise aura atteint probablement environ 15 000 personnes au terme de la présente décennie. Et nous nous plaignons de ne pouvoir poursuivre par l'immigration de main-d'œuvre étrangère le développement de notre économie...

L'information, c'est un service public aimé à proclamer les journalistes. Cette règle, les journaux ne l'appliquent guère à eux-mêmes.

Le lancement, presque simultanément, de deux journaux du soir, à Zurich, la prochaine confrontation entre la « National-Zeitung » et le « Tages-Anzeiger » d'une part et le groupe Ringier d'autre part, n'a fait l'objet que de brèves déclarations des intéressés.

Il est vrai que le jeu d'offensive et de contre-offensive est clair. Il y a une année « Blick » est devenu le journal suisse pouvant annoncer le plus fort tirage, coiffant au poteau le « Tages-Anzeiger ». Mais sa position de journal qui vend surtout au numéro et non à l'abonnement était vulnérable, surtout si on l'attaquait sur son propre terrain : la vente au numéro; c'est ce qu'ont décidé les deux grands de la presse alémanique, journaux à abonnement. La « National-Zeitung » et le « Tages-Anzeiger » lancent « Die Neue Presse ». Le groupe Ringier, éditeur de « Blick », répond par un contre-feu. Il éditera un journal du soir, de vente au numéro, l'« Express ». Cette stratégie, on la comprend facilement; on regrette pourtant la discrétion des éditeurs.

Par exemple, un point mériterait explications. Ces deux journaux du soir sont donc conçus pour la vente au numéro, dans les kiosques. Or, chacun sait qu'il s'agit là d'un journalisme difficile. La vente au numéro implique le risque des bouillons. Dès que l'actualité est morne, la vente faiblit immensément, sans que le tirage ait été modifié; il en résulte des pertes importantes. D'où qu'on le veuille ou non, la nécessité de relancer constamment la curiosité du lecteur et de le prendre aux tripes.

« Blick » fut le premier journal suisse à travailler de la sorte : vente au numéro, donc retape du lecteur. Son genre, son style, que lui imposait la formule choisie, suscita chez les confrères des indignations vertueuses. Aussi on aimerait que les responsables du journal qui va être lancé « Die neue Presse », qui devra s'imposer sur le nouveau marché de la vente au numéro, qui devra de surcroît affronter la concurrence d'un « Blick » du soir, on aimerait donc que la rédaction explique sa formule. Comment espère-t-elle vendre sans faire le trottoir ?

Grande discrétion aussi sur les mesures qu'impose le déficit croissant (30 000 francs par mois, dit-on) de la « Gazette de Lausanne ». La « Weltwoche » relate, au début de cet été, l'ouverture de pourparlers avec le « Journal de Genève ». Les chances d'aboutir à un accord entre ces deux journaux de même nature et de classe internationale étaient pourtant jugées minces : malgré l'indépendance dont jouit l'équipe rédactionnelle, dit le chroniqueur de la « Weltwoche », le « Journal de Genève » est le porte-parole de la haute finance genevoise. D'où la difficulté d'une entente. Le même journaliste cite aussi l'ouverture de négociations avec les propriétaires de la « Feuille d'Avis », dont l'actionnaire majoritaire serait, selon la « Weltwoche », la famille Payot; la « Gazette » apporterait à la FAL ses chroniques internationales et littéraires. Là non plus il ne semble pas que la négociation soit très avancée.

Curieuse sous-information : la presse n'est pas un sujet pour la presse, malgré les maisons de verre où s'impriment nos journaux.

Le prix de notre confort

Chaque année, sous ce titre, nous publions les chiffres du rapport de la Caisse nationale d'accidents.

Les accidents professionnels annoncés, y compris les cas-bagatelles, sont au nombre de 283 923. Les cas mortels furent au nombre de 455. Chaque jour en Suisse, un ou deux morts sur le front du travail.

Enorme sacrifice humain !

Qui étaient ces hommes ? Que gagnaient-ils ? D'où venaient-ils ? Comment vivent aujourd'hui leurs femmes, leurs gosses ?

Voilà ce que la presse, et mieux encore, la télévision pourrait montrer.